



INSTRUCTIONS POUR COMPLETER VOTRE IMPRIME DE DEMANDE DE BOURSE SCOLAIRE ET LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

L'imprimé de demande de bourses scolaires concerne toutes les situations confondues. Merci de faire une première lecture de la liste des documents demandés ci-dessous en cochant les cases qui correspondent à votre situation familiale, financière ou patrimoniale.

Un dossier doit être fourni chaque année (y compris pour les renouvellements).

Cette liste n'est pas exhaustive, l'administration se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui apparaîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier. **Présentez uniquement les COPIES** des documents demandés (**le Consulat ne prendra pas les originaux**).

ATTENTION

L'inscription consulaire du demandeur **et** du/des enfant(s) est **obligatoire**. **Merci de vérifier la validité de votre inscription** (site internet du consulat www.consulfrance-montreal.org pour les documents à fournir). Merci de préciser l'urgence pour cause de dépôt de dossier de bourse.

Il est rappelé que **l'inscription effective** du/des enfant(s) dans un établissement scolaire, **n'est pas obligatoire** pour déposer une 1^{re} demande de bourses **en vue de la première session des bourses scolaires**, par contre la **scolarisation est exigée** pour déposer un dossier pour la **seconde session**.

A - DOCUMENTS A FOURNIR QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION

- Formulaire de demande de bourse **dûment complété et signé** (*trois pages + 1*).
- Déclaration sur l'honneur des ressources et du patrimoine **dûment complétée et signée** (*dernière page du formulaire*). **Tout montant porté sur la déclaration doit obligatoirement être justifié par un document.**
- Livret de famille (*inutile pour les renouvellements sauf en cas de changement par rapport à l'année précédente*).
- Passeports français des membres de la famille (*inutile pour les renouvellements sauf en cas de changement par rapport à l'année précédente*).
- Justificatif de domicile (*dernière facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone ou copie du bail*).
- Attestation de l'employeur justifiant de sa participation ou non aux dépenses de scolarisation.
- Copie de la carte d'inscription au registre des Français établis hors de France des parents **OU** le numéro d'inscription consulaire des membres de la famille (*une validité minimale de 6 mois est requise au dépôt du dossier*).
- Pour les premières demandes de bourses des **familles nouvellement installées au Canada** : Certificat de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales (ou attestation de non-paiement) de toutes les prestations sociales soumises au principe de résidence en France (*à l'exception des familles n'ayant jamais résidé en France ou des travailleurs exerçant hors de France maintenus au régime français de Sécurité Sociale*).
- Copie du certificat d'immatriculation du ou des véhicule(s) possédé(s).
- Deux enveloppes **AUTOCOLLANTES**, format N°10 (24 x 10,5cm), **préaffranchies** au tarif en vigueur et portant l'adresse complète (*ne pas oublier le n° d'appartement s'il y a lieu*) de la famille - **Aucune autre enveloppe ne sera acceptée** ! Après décision de la 1^{ère} commission nationale et en cas de demande de recours pour révision de votre situation pour un passage en deuxième session, **merci de renvoyer avec votre complément de dossier deux autres enveloppes du même type**.

B - DOCUMENTS A FOURNIR EN FONCTION DE VOTRE SITUATION FAMILIALE, FINANCIERE ET PATRIMONIALE

I – Situation familiale

✓ **En cas de divorce ou de séparation :**

- Copie du jugement de divorce ou de séparation (*merci de placer un sticker sur la page évoquant la garde des enfants et l'attribution éventuelle d'une pension alimentaire ainsi que sur celle évoquant le paiement des frais de scolarité*)

✓ Pour les personnes déclarant vivre seule (famille monoparentale) avec leur(s) enfant(s) :

Attestation sur l'honneur de non-concubinage

✓ En cas de Pacte Civil de solidarité (PACS) :

Copie de l'acte

✓ En cas de décès d'un des parents :

Copie de l'acte de décès et des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin

✓ Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents :

Copie du jugement confiant la garde ou la tutelle.

✓ Enfant handicapé à charge :

Attestation du poste que l'enfant est éligible à l'allocation enfant handicapé (si la famille n'a pas effectué les démarches pour obtenir la carte d'invalidité ou l'attestation délivrée par la C.D.A.P.H., elle pourra présenter un justificatif équivalent délivré par les autorités locales compétentes sous réserve d'acceptation par le conseil consulaire des bourses scolaires).

II – Situation financière (Année de référence 2015)

IMPORTANT : N'attendez pas la date limite pour déposer votre dossier. Le service des bourses est conscient qu'à la date où s'ouvre la campagne des bourses à la mi-janvier, il peut être compliqué de fournir certains des documents ci-dessous exigés mais il est nécessaire de présenter un minimum d'informations concernant vos ressources pour procéder dans un premier temps à l'ouverture de votre dossier. Quel que soit votre statut, **les documents manquants devront être adressés impérativement, par courriel ou courrier au fur et à mesure de leur réception, pour vérification sous peine de rejet pour dossier incomplet.**

✍ **Pour les salariés :** si vous n'êtes pas encore en possession des T4 et R1 (*qui doivent obligatoirement être donnés par votre employeur avant la fin février*) vous trouverez les informations récapitulatives de vos revenus de l'année sur votre **dernier bulletin de salaire de 2015 (salaires bruts, impôts, charges sociales)** si ces informations n'y figurent pas, demander à votre administration de vous fournir un document récapitulatif de ces informations.

✍ **Pour les libéraux :** demander une attestation du comptable agréé fournissant une approximation **des revenus à titre personnel** provenant de votre activité de **2015**.

Ressources (liste à fournir dans son intégralité) :

✓ Pour les salariés :

Dernier(s) bulletin(s) de salaire couvrant la période du **1^{er} au 31 décembre** de l'année **2015** pour chacun des conjoints (*au Canada ou en France*). **Dans la majorité des cas** le cumul des revenus **bruts (c'est ce chiffre que vous devez porter sur votre déclaration de ressources si vous n'avez pas encore vos T4 et R1)** est indiqué sur le tout dernier bulletin de salaire de l'année, ainsi que le montant des charges sociales obligatoires et ceux des deux impôts (pour le Québec). Si ce n'est pas le cas il faudra produire les 12 bulletins de salaire.

Feuillet «T4 - Etat de la rémunération payée» (Fédéral) des deux conjoints (*reportez sur la déclaration de ressources la ligne 14*).

«Relevé 1 - Revenus d'emploi et revenus divers» (provincial) des deux conjoints.

✓ Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants (commerçants, artisans) :

« Annexe L », et «Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession » pour la déclaration provinciale.

« Etat des résultats des activités d'une entreprise » pour la déclaration fédérale.

Compte d'exploitation et bilan établis et visés par un comptable agréé.

Relevés bancaires de la société des trois derniers mois de l'année en cours.

Avis de cotisation fédéral et provincial (*pages recto et verso pour le provincial*) sur les revenus tirés à titre personnel de l'activité exercée pour les années fiscales **2014 et 2015 (à produire dès leur réception)**

Avis d'imposition sur les bénéfices ou déclaration des résultats visée par les services fiscaux pour les années fiscales **2014 et 2015 (c'est sur ce document que vous trouverez le retour d'impôts perçu en 2014).**

Dans tous les cas de figure et à produire dès leur réception et cela même après la date limite de dépôt des dossiers :

Déclarations de revenus de l'année 2015 des deux conjoints (*faites au fédéral et provincial et/ou en France si vous avez vécu une partie ou la totalité de l'année 2015 en France*).

Avis de cotisation fédéral et provincial (pages recto et verso pour le provincial) pour chacun des conjoints (appelés communément «retours d'impôts») ou états informatisés de ces avis de cotisation pour les années fiscales 2013 et 2014).

Avis d'imposition **2014 et 2015** (*Si vous arrivez de France, ou d'un autre pays, ou si vous déclarez des revenus hors du Canada*).

A ajouter, si vous êtes concerné :

✓ *Pour les retraités ou pensionnés :*

Relevé annuel des retraites ou pensions perçues.

T4A et Relevé 1

✓ *Pour les demandeurs ayant perdu leur emploi en cours d'année ou sans emploi :*

Justificatif des indemnités de licenciement, de l'assurance emploi T4E ou des allocations chômage perçues.

✓ *Pour les étudiants :*

Avis et détail du calcul des prêts et bourses d'étude ou de recherche pour l'année universitaire 2013/2014 et 2014/2015 afin de couvrir l'année **2015** entièrement.

Avis d'inscription à l'université ou dans une école supérieure.

Relevé 8 et tous autres justificatifs des montants perçus.

✓ *Pour les familles bénéficiant de prestations sociales et/ou familiales :*

Justificatif des indemnités et prestations d'assistance sociale perçues pour l'année **2015** :

- au Canada : relevé 5 (*case A et B*) et T5

- en France ou dans tous autres pays : en ce qui concerne le RSA, l'APL, l'ARE ou chômage, etc...

Documents d'indemnités de la CSST (pour le Québec) ou indemnités journalières de sécurité sociale (pour la France) (*le montant de ces indemnités doit être spécifié et totalisé dans la case « revenus bruts »*).

Justificatif du montant des allocations familiales perçu en France entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre **2015**.

Prestations au provincial : «Avis annuel sur le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants» de la Régie des rentes du Québec.

Prestations au fédéral :

- «Avis de prestation fiscale canadienne pour enfants» de l'Agence du Revenu du Canada.

- «Avis de prestation universelle pour la garde d'enfants» (*Pour les enfants âgés de moins de six ans*)

Photocopie du ou des relevé(s) de compte(s) bancaire(s), ou de la page du relevé de banque, où apparaissent les versements de ces allocations en 2015. (*Merci de bien vouloir surligner de 2 couleurs différentes ces montants sur lesdits relevés.*)

ATTENTION : pour vous permettre de faire le calcul de l'année civile 2015, fournir pour chacun de ces avis, les 2 relevés correspondant aux périodes juillet 2014/ juin 2015 et juillet 2015 / juin 2016

✓ *Pour les bénéficiaires d'une aide financière provenant de particuliers (famille, amis...) :*

Justificatifs attestant du versement des aides (relevés bancaires, attestations de transferts de fonds...).

✓ *Pour les personnes bénéficiaires d'une pension alimentaire ou devant verser une pension alimentaire :*

Justificatifs de la pension alimentaire **versée** ou **reçue** ou documents attestant d'une action en justice pour obtenir son versement.

✓ *Pour les personnes percevant des intérêts et autres revenus provenant de tous placements financiers au Canada, en France ou dans un autre pays :*

Justificatifs

✓ *Pour les personnes vivant de leurs économies ou d'emprunts à la consommation au Canada, France ou dans un autre pays :*

Justificatifs des prêts souscrits.

Relevés annuels des comptes bancaires, d'épargne, de placements, portefeuilles

✓ *Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers au Canada, en France ou autres pays :*

Contrat de location indiquant de manière explicite le montant du/des loyer(s) perçu(s).

✓ *Pour les demandeurs ayant vendu un bien immobilier ou reçu un héritage (biens mobiliers) au titre de l'année 2015 ou précédemment :*

Acte de vente ou tout document spécifiant le montant net de la vente ou du montant des valeurs mobilières héritées.

Avantages en nature :

✓ *Pour les demandeurs occupant un logement de fonction mis à disposition par l'employeur :*

Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative.

✓ *Pour les demandeurs bénéficiant d'une voiture de fonction :*

Copie du certificat d'immatriculation du véhicule mis à disposition par l'employeur.

✓ *Pour les demandeurs bénéficiant d'autres avantages en nature de la part de leur employeur ou de leurs proches :*

- Attestation mentionnant la **nature** et le **montant estimé** des avantages en nature consentis (*billets d'avion, téléphone, personnel de service, eau, gaz électricité...*).

Charges :

➤ Charges sociales obligatoires :

✓ *Si vous étiez en France en 2015 :*

- Justificatifs des cotisations sociales obligatoires (*assurance-maladie, retraite, CSG, CRDS, etc...*). Joindre le bulletin de salaire du dernier mois travaillé en 2014 s'il comporte un récapitulatif des charges sociales salariales de l'année sinon faire le calcul sur tous les mois en surlignant les différents montants, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire comme la CFE par exemple. Montant total à reporter sur la déclaration de ressources sur la ligne des « charges sociales obligatoires ».

✓ *Si vous résidiez déjà au Canada en 2015 :*

- Sur le **T4** le montant total uniquement des lignes **17, 18, 55 et 85** ou sur le **R1** le montant total uniquement des lignes **B, C, H et 235**. (*Montant total à reporter sur la déclaration de ressources sur la ligne des « charges sociales obligatoires »*)

➤ **Impôts sur le revenu :** Totalisez les lignes « 22 » du **T4** et « E » du **R1** et **22 et 23** du **T4E** en cas de perceptions d'autres prestations (*Assurance emploi par exemple*) (*Montant total à reporter sur la déclaration de ressources sur la ligne « impôts sur le revenu » de la déclaration de ressources*).

➤ Pour les locataires :

- Copie du bail de l'année **2015** et pour les premières demandes lors de la 2^{ème} session, bail de **2016** également.

III – Situation patrimoniale (au Canada, en France, ou autres pays)

Depuis 2014, les **seuils d'exclusion à l'attribution des bourses scolaires** sont fixés :

⌘ en matière de patrimoine immobilier à **250 000 €** soit **369 276 CAD** de valeur acquise (*valeur d'achat diminuée du montant des emprunts au 31/12/15*)

⌘ en matière de patrimoine mobilier à **100 000 €** soit **147 710 CAD**

Taux officiel de chancellerie au 16 septembre 2015 : 0,677 pour 1\$ CAD

➤ Comptes bancaires (*énumérer les différents comptes au paragraphe 4 de la déclaration sur l'honneur et du patrimoine à la page 4 de votre formulaire*) :

- Relevés bancaires pour chacun des parents des **3 derniers mois de l'année 2015** pour chaque compte bancaire de toutes natures (compte chèque, d'épargne, etc...) **au Canada, en France ou ailleurs**.

➤ Patrimoine mobilier (*comptes de placement ou qui rapportent des intérêts, livrets d'épargne, assurance-vie, actions, obligations, autres placements,...*) (*énumérer les différents comptes au paragraphe 3 de la déclaration sur l'honneur et du patrimoine à la page 4 de votre formulaire*) :

- Dernier relevé bancaire pour chacun des parents détaillant les avoirs.

➤ Patrimoine immobilier :

- Acte d'achat du/des bien(s) immobilier(s).
- Relevé d'hypothèque ou tableau d'amortissement de la banque **mentionnant les montants des annuités d'emprunt** (capital + intérêts) **pour l'année 2015 (relevé au 31/12/2015)**. (*Merci de surligner le dernier montant à régler de l'année 2015*).
- Dernier avis d'imposition aux taxes foncières reçu (*pour la France*).
- Derniers relevés des taxes municipales et scolaires (*pour le Québec*)

IV – Changement dans votre situation familiale et/ou financière

Si votre situation familiale et/ou financière a changé depuis votre précédente demande, merci de bien vouloir l'expliquer en quelques lignes au bas de la page 2 du formulaire. Il est en effet dans votre intérêt que cette nouvelle situation soit connue de l'agent du service des bourses qui va étudier votre demande et qui devra l'expliquer en toute connaissance de cause lors de la présentation de votre dossier aux membres du conseil consulaire. Vous pouvez également solliciter un rendez-vous pour présenter votre dossier ou appeler au **514.878.6241**.